

ITALIE. Le duc de Parme et de Plaisance a été assassiné à Turin le 27 mars. Il était âgé de 31 ans et 2 mois. L'aîné de ses quatre enfants, âgé de 6 ans, a été proclamé souverain sous la régence de sa mère, qui est sœur du comte de Chambord.

BADE. La prétendue mission du comte de Leiningen à Rome vient d'être terminée subitement par le rappel de cet envoyé, lorsqu'il était encore en chemin pour se rendre auprès du Pape. Le gouvernement persécuteur ne sait comment se tirer honorablement de ses fausses démarches.

SUÈDE. Le duc de Sudermanie, fils aîné du roi, est mort le 14 mars.

DANEMARK. Le roi Christian, privé d'enfants et dégoûté de la couronne, veut abdiquer ou faire réformer une constitution qu'il juge défectueuse; mais les États résistent à cette réforme, et, par un vote presque unanime, ils viennent de prier le roi de maintenir la constitution actuelle et de renvoyer ses ministres.

PRUSSE. Le gouvernement vient de rétablir la loi qui prescrit le repos du dimanche dans toute l'étendue du royaume. On attribue au Roi cette mesure que les populations ont accueillie avec joie comme un acte de foi chrétienne.

Une société a été instituée à Londres, sous le patronage de S.A.R. le prince Albert, pour l'exploration des ruines d'Assyrie et de Babylone, au point de vue spécial de la Bible. Le prospectus de la société annonce que, depuis la publication du second ouvrage de M. Layard sur cet intéressant sujet d'archéologie, on a trouvé des débris d'une époque plus ancienne qu'aucun de ceux précédemment découverts dans les fouilles assyriennes. Il paraîtrait, d'après une inscription, que des temples existaient dix-neuf cents ou deux mille ans avant la naissance de Jésus-Christ, remontant presque à l'époque la plus ancienne connue de l'histoire d'Égypte. On a l'intime conviction que des recherches faites avec soin procureront des renseignements quant aux annales qui manquent encore des rois d'Assyrie mentionnés dans l'Ancien Testament, et mettront, en outre, à même de compléter les chroniques des guerres avec les rois d'Israël, et touchant la destruction de leur capitale, Samarie. Indépendamment des ruines d'Assyrie, on sait qu'il existe en Babylone d'énormes quantités de débris qui n'ont encore été jusqu'ici qu'à peine visités par des voyageurs européens, et parmi lesquels on a beaucoup de raisons de supposer que l'on trouvera des objets du plus haut intérêt par rapport à l'histoire sacrée et profane.

AVIS PUBLIC.

Le soussigné remercie très-humblement tous ceux qui ont bien voulu l'honorer de leur pratique jusqu'à ce jour, et les informe respectueusement qu'il vient de rouvrir son comptoir à liqueurs spiritueuses dans un site commode, N° 1, RUE D'ENFER, tout près de la barrière du même nom.

Dans ce nouvel établissement, le soussigné se propose de continuer par son ancien trafic à convertir les gens en pauvres et malheureux ivrognes, aux taux les plus modérés, par le procédé le plus expéditif ainsi que pourra le concevoir la portion industrielle et sobre de la société par ce qui va suivre.

Je commercerai sur un article qui fait les voleurs et les assassins, diminuant par là la sécurité commune et augmentant les charges publiques.

Je pourrai aussi promptement que possible les hopitaux, les maisons de refuge et les prisons, des hôtes qui doivent les peupler.

Je ferai la vente d'un article qui occasionnera des accidents déplorables, multipliera les maladies ruineuses, et rendra incurables des maux qu'auparavant l'on guérissait avec facilité.

Je trafiquerai sur un breuvage qui ravira à quelques-uns la vie, à d'autres la raison, à la plupart leurs biens, à tous le contentement; — qui désunira les époux, rendra veuves les épouses, orphelins les enfants, et fera de tous des mendiants.

Je fournirai à la jeunesse une occasion de grandir dans l'ignorance, la perfidie et la dépravation, et de devenir pour la société une plaie et un fardeau.

J'induirai les hommes à assassiner leurs femmes sans défense; les mères à délaisser leurs enfans sans secours; les enfans à perdre leur innocence.

Je méconnaîtrai la volonté de Dieu et les commandemens de l'Église, et causerai la mort physique, spirituelle et éternelle de ceux qui m'honoreront de leur pratique.

En un mot, je ferai tout ce que je puis pour inonder le pays de crimes, de misères et de vices.

Vous me demandez pourquoi j'ai le cœur assez dur pour accumuler tant de maux sur la tête de mes frères! Je vous réponds honnêtement que C'EST POUR DE L'ARGENT!

J'ai une famille à soutenir; la société veut bien encourager la vente des liqueurs fortes; je suis muni d'une permission de l'autorité compétente; mon commerce est protégé par la loi même du

pays; des hommes qui se disent chrétiens le favorisent; si je ne fais pas moi-même tout ce mal, un autre le fera.

J'habite une contrée libre, et j'ai, par conséquent, acquis le privilège de miner la santé des hommes, d'abrèger leurs jours, de relâcher leur morale et d'éteindre toute vie spirituelle dans ceux qui veulent bien mettre le pied dans mon établissement.

Je sais qu'il est écrit: *Tu ne tueras point*, et que l'anathème est lancé contre l'homme qui fait tomber son frère dans l'ivresse. Je reconnais également que je ne dois pas placer une pierre d'achoppement sur le chemin que suit mon frère. J'ai en outre appris qu'aucun ivrogne ne peut hériter du royaume des cieux, et je sais bien que je ne dois pas espérer que celui qui fait que les ivrognes existent, ait un meilleur sort qu'eux, mais, les choses étant ainsi, que puis-je faire? . . . Je ne suis qu'un membre de la grande société régie par des lois obéissant à ceux que le peuple a choisis pour les promulguer; je suis en même temps l'humble serviteur de la loi, et, comme bien d'autres, l'instrument de la coutume. S'il y a un remède à ces calamités, direz-vous que c'est de moi qu'il doit venir?

En attendant que d'autres le trouvent, je compte, pour m'enrichir, sur la folie des individus, sur l'indifférence des familles honnêtes, sur la tolérance de l'état qui me fait payer bien cher ma licence; sauf plus tard à me moquer de mes innombrables victimes et à reconquérir par mon opulence une considération que mon métier actuel devrait me faire perdre à tout jamais.

SATAN BEELZEBUTH,

aubergiste.

BABYLONE, le jour des Morts, }
en l'année du déluge. }

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'Abeille paraît, autant que possible une fois par semaine, pendant l'année scolaire. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d. par année, payable d'avance par moitié: la première moitié, à la rentrée des classes, la seconde au commencement de l'année. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'Abeille.

AGENTS.

A la Petite-Salle, M. F. Aubé.
Chez les Externes, M. P. Saucier.
Au Séminaire de Saint-Hyacinthe, M. T. Provost.
Au Collège de l'Assomption, M. A. E. H. Tranchemontagne.
Au Collège de Ste. Anne, M. Arth. Casgrain.

J. B. MARCÔUX, Gérant.